



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Au cours de sa réunion du 28 mars 2019, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Emagsa).

L'objectif de l'enquête est d'obtenir rapidement (moins d'un mois après la date d'observation) des indices mensuels de l'activité globale du secteur, ainsi que la décomposition du chiffre d'affaires par forme de vente et par grandes familles de produits qui permet d'analyser plus précisément les mouvements conjoncturels (alimentaire, non alimentaire et carburants).

L'enquête porte :

- sur la répartition des ventes entre produits alimentaires, produits non alimentaires et carburants,
- pour les entreprises gérant à la fois des hypermarchés et des supermarchés, sur la répartition des ventes selon chacune de ces formes de commerce,
- sur la surface de vente.

Cette enquête, qui existe depuis 1997, répond à une forte demande d'analyse conjoncturelle, au niveau du secteur d'activité comme au niveau macro-économique : les hyper et supermarchés représentent de l'ordre du tiers du chiffre d'affaires du commerce de détail. L'intérêt de cette enquête a été renforcé par la demande européenne de construire un indice à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce de détail.

L'unité de collecte est l'unité légale. L'échantillon est d'environ 400 unités légales.

La collecte est réalisée sur Internet *via* le portail de réponse aux enquêtes entreprises de l'Insee.

Les résultats sont utilisés par l'Insee pour l'établissement de l'indice précoce de chiffre d'affaires du commerce de détail et sont diffusés sous forme d'« Informations Rapides » (« Chiffre d'affaires des grandes surfaces alimentaires ») et d'indices et séries chronologiques.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2020 à 2024 (cinq années).